SUR LE FRONT DU DROIT

Cycle de conférences sur les juristes européens et américains dans la Grande Guerre

La Cour militaire belge durant la Grande Guerre ou le difficile exercice de la Justice militaire en Belgique (1914-1918)

Michaël AMARA
Chef de service "Archives contemporaines", Archives générales du Royaume de Belgique

La Justice militaire belge rentra dans la Première Guerre mondiale avec une impréparation aussi grande que celle de l'armée belge. Obligées de se réorganiser suite à l'occupation de la quasi-totalité du territoire national et contraintes de composer avec des lois obsolètes et inadaptées à un conflit d'une telle ampleur, les juridictions militaires connurent une longue période de tâtonnements et d'improvisation. Sans cesse écartelée entre les exigences d'un Etat-Major soucieux de maintenir la discipline des troupes et le respect de normes censée garantir une répression juste et équilibrée, la Justice militaire belge devint le théâtre d'un conflit inédit entre les magistrats qui la composaient. Dès 1915, une guerre ouverte éclata entre l'Auditorat général et la Cour militaire. A la tête de celle-ci depuis 1913, Jules Wellens s'engagea dans une lutte acharnée pour imposer sa Cour comme l'organe modérateur qui avait tant manqué à la Justice militaire durant les premiers mois de la guerre. Pétri de la certitude que – toute militaire qu'elle soit – la Justice aux Armées ne pouvait s'affranchir des règles du Droit, Wellens n'abandonna rien de ses convictions. Au prix d'un véritable coup de force, il ne cessa d'imposer son point de vue en modifiant le destin de milliers de soldats condamnés. A lui seul, son combat illustra toutes les contradictions d'une fonction qui faisait d'un magistrat civil le Président de la plus haute juridiction militaire, d'une justice d'exception confrontée, pour la première fois, à une guerre de masse.